

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA07 090079 ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT
SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION
D'UN IMMEUBLE (RCA02 09007)**

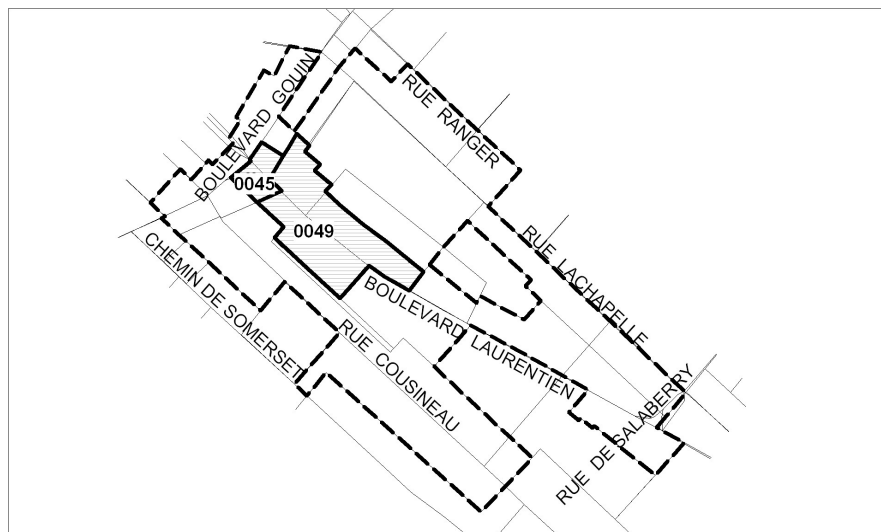
À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA07 090079 visant à modifier un projet particulier relatif à la construction de deux immeubles résidentiels, à l'intersection sud-ouest des boulevards Laurentien et Gouin Ouest - Lots 3282811, 3282812 et 3312791 du Cadastre du Québec (dossier 1061333118).

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, suite à l'adoption à sa séance ordinaire du 5 mars 2007, d'un premier projet de résolution portant le numéro CA07 090079, tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 2 avril 2007 à compter de 17 h 30, à la Maison de la culture Ahuntsic-Cartierville, sise au 10300 rue Lajeunesse, 1^{er} étage, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la résolution projetée vise à modifier le projet particulier autorisé par la résolution CA04 090037, adoptée le 2 février 2004, relatif à la construction de deux immeubles résidentiels pour personnes âgées, à l'intersection sud-ouest des boulevards Laurentien et Gouin Ouest, aux conditions énoncées audit projet de résolution et ce, malgré l'article 566 (nombre minimal d'unités de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274);

QUE le premier projet de résolution CA07 090079 vise les zones 0045 et 0049, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE le premier projet de résolution CA07 090079 de même que l'illustration par croquis des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 10794, rue Lajeunesse, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-cinquième jour de mars deux mille sept.

Me Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement
Chef de division – Relations avec les citoyens et greffe